



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômeurs

Question écrite n° 93620

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les problèmes de mobilité qui jouent comme un effet démultiplicateur d'inégalités : des distances qui s'étendent, des horaires éclatés, de plus en plus de postes exigent une grande mobilité. Les personnes précaires et les chômeurs sont les premiers pénalisés, l'absence de moyens de transport adaptés favorise le chômage de longue durée : les transports collectifs relient le centre-ville à la périphérie, mais les transports de banlieue à banlieue sont inexistants. Or les emplois pour les personnes peu qualifiées se trouvent justement dans des zones d'activités en dehors des agglomérations. Même si des innovations locales naissent de micro-initiatives, même si les collectivités investissent, afin de proposer des transports publics à prix réduits pour les RMistes et les demandeurs d'emploi, l'État est loin de coordonner et de soutenir massivement les acteurs de l'aide à la mobilité : taxis collectifs, location de véhicules à très bas prix, garages associatifs, dispositifs de transport à la demande, etc. Tous sont fragiles et jamais assurés d'obtenir leurs subventions. Le « permis à un euro par mois » est insuffisant, notamment parce qu'il risque de ne pas aider les plus modestes. Ce sont pourtant les premiers à souffrir des freins à la mobilité. En tout état de cause, l'importance de la mobilité pour décrocher un emploi implique une action nationale. Il souhaiterait connaître ses intentions en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93620

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4848